



## INSCRIPTIONS ÉCOLES MATERNELLES ANNÉE SCOLAIRE 2019 / 2020

**Les inscriptions se feront auprès du Service Education  
(bureaux situés à côté de l'école F. Mistral)  
à partir du**

**18/02/2019 et jusqu'au 05/04/2019**

**Les familles du secteur d'équilibre venant s'inscrire seront orientées dans l'une ou l'autre des écoles maternelles en fonction des places disponibles.**

Vous devez vous munir des pièces suivantes :

- **Livret de Famille**
- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois**
- **Carnet de santé**

Il vous sera remis un dossier d'inscription ainsi qu'un certificat d'inscription qui vous indiquera dans quelle école votre enfant sera affecté.

Le jour du rendez-vous avec la Directrice de l'école où votre enfant sera affecté, n'oubliez pas le dossier dûment complété et les documents à fournir. La présence de votre enfant est **obligatoire**.

